



DEMANDE DE COTATION (DC)

Réalisation de deux (02) forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH)

Projet : Planète Éducation – Bénin

Maître d’Ouvrage : Planète Urgence

Financement : Agence Française de Développement (AFD)

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Planète Éducation – Bénin, Planète Urgence lance une Demande de Cotation pour la réalisation de deux (02) forages positifs équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans le Département des Collines :

Lot 1 : EPP Tankossi – Commune de Glazoué

Lot 2 : EPP OKPATABA – Commune de Glazou

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou les deux lots.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent la réalisation des études hydrogéophysiques, l'identification et la validation des points de forage, les travaux de forage, le tubage, la pose des crépines, le gravillonnage, la cimentation sanitaire, le développement des ouvrages, les essais de pompage, les analyses de la qualité de l'eau, la fourniture et l'installation des pompes à motricité humaine, la réalisation des ouvrages de génie civil associés ainsi que la formation des comités de gestion et la sensibilisation des bénéficiaires à l'hygiène et à la maintenance des ouvrages.

3. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise adjudicataire devra mobiliser l'ensemble des ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à la bonne exécution des prestations. Elle assurera le respect des normes techniques en vigueur, des règles de sécurité et des exigences environnementales. Elle demeure entièrement responsable des travaux jusqu'à leur réception définitive.

4. ÉTUDES HYDROGÉOPHYSIQUES

L'entreprise réalisera, préalablement à tout démarrage des travaux de forage, les investigations nécessaires à l'identification et à la validation des sites favorables à l'implantation des forages.

Ces études comprendront notamment :

- la reconnaissance géologique et hydrogéologique de la zone ;
- les investigations géophysiques appropriées ;
- l'interprétation des données collectées ;
- la proposition argumentée des points d'implantation des forages.



PLANÈTE URGENCE

GroupesOS

Sur la base des résultats obtenus, l'entreprise soumettra un rapport d'étude au Maître d'Ouvrage pour validation préalable. Ce rapport devra comporter au minimum :

- la méthodologie utilisée ;
- les coordonnées GPS des sites proposés ;
- une estimation des profondeurs prévisionnelles ;
- les recommandations techniques relatives à la réalisation des forages.

Le démarrage des travaux de forage est subordonné à la validation écrite du Maître d'Ouvrage des sites retenus.

En cas d'incertitude géologique ou d'hétérogénéité des résultats des investigations, le Maître d'Ouvrage pourra demander la réalisation de forages de reconnaissance ou de tests complémentaires avant le forage définitif.

5. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES

Les ouvrages devront répondre aux caractéristiques minimales suivantes :

Désignation	Exigences minimales
Nombre de forages	02
Diamètre de forage	8'' à 10''
Diamètre d'équipement	4'' à 5''
Profondeur estimative	40 à 80 m
Débit minimal acceptable	$\geq 0,7 \text{ m}^3/\text{h}$
Tubage	PVC alimentaire PN16 minimum
Crépines	PVC à fentes continues
Massif filtrant	Gravier siliceux lavé
Cimentation sanitaire	Obligatoire
Désinfection	Eau chlorée

La technique de forage retenue pourra être le rotary, le marteau fond de trou ou toute autre méthode adaptée aux conditions géologiques rencontrées.

6. DÉVELOPPEMENT, ESSAIS ET ANALYSES

Le développement du forage devra être poursuivi jusqu'à l'obtention d'une eau claire, d'une réduction maximale du sable et d'une stabilisation du débit.

Chaque forage fera l'objet d'un essai de pompage d'une durée minimale de quatre (04) heures ainsi que d'un essai de remontée d'au moins deux (02) heures.

Les analyses physicochimiques et bactériologiques devront être réalisées par un laboratoire agréé. Les résultats devront être conformes aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) applicables à l'eau potable.

7. FOURNITURE ET INSTALLATION DES PMH



PLANÈTE URGENCE

GroupesOS

Les pompes à motricité humaine (PMH) proposées devront être robustes, adaptées aux conditions rurales du Bénin, facilement maintenables au niveau local et compatibles avec la disponibilité des pièces de rechange sur le marché local.

Les équipements proposés devront être de type standard, éprouvés pour les forages d'eau potable en milieu rural, et permettre une exploitation durable avec un minimum de maintenance.

La fourniture comprendra l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage, notamment le corps de pompe, la colonne montante, la tringlerie, les accessoires ainsi qu'un kit de pièces de rechange couvrant une durée minimale de douze (12) mois d'exploitation.

L'offre devra obligatoirement préciser les caractéristiques techniques complètes de la pompe proposée (débit, profondeur d'installation, matériaux, système de fonctionnement, disponibilité des pièces détachées et réseau de maintenance local), lesquelles seront soumises à l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage avant installation.

8. OUVRAGES ANNEXES

Chaque forage sera équipé d'une dalle en béton armé d'une épaisseur minimale de vingt-cinq (25) cm, d'une margelle de protection, d'un caniveau d'évacuation des eaux usées et d'un puisard d'infiltration. L'ensemble devra assurer une protection efficace de l'ouvrage contre les risques de contamination et garantir la durabilité des installations.

Signalétique du projet

Chaque ouvrage devra également être doté d'une plaque signalétique en plexiglas fixée sur un support maçonné réalisé à proximité immédiate du forage. La plaque devra avoir une dimension minimale de 60 cm x 60 cm, être réalisée en matériau résistant aux intempéries et comporter les informations relatives au projet ainsi que les logos des partenaires.

Le texte, le design, la charte graphique, les logos et toute information figurant sur la plaque devront être soumis à l'approbation préalable de Planète Urgence avant impression et installation.

Les coûts de conception, de fabrication, de transport et de pose de la plaque signalétique seront entièrement à la charge de l'entreprise et devront être intégrés dans son offre financière.

9. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

L'entreprise devra mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des populations riveraines. Elle devra fournir les équipements de protection individuelle, gérer convenablement les déchets générés par les travaux, remettre les sites en état à la fin des interventions et respecter l'interdiction absolue du travail des enfants.

10. FORMATION ET SENSIBILISATION

L'entreprise assurera une formation pratique et opérationnelle des comités de gestion des ouvrages ainsi que de deux (02) techniciens locaux désignés par le Maître d'Ouvrage.

Cette formation devra être essentiellement axée sur l'exploitation, l'entretien et la maintenance de premier niveau des ouvrages et des pompes installées. Elle devra comporter des exercices pratiques sur site afin de garantir l'autonomie des bénéficiaires.



PLANETE URGENCE

GroupesOS

L'entreprise organisera également des séances de sensibilisation des bénéficiaires portant sur l'hygiène de l'eau, la protection des ouvrages et les bonnes pratiques d'utilisation.

Un procès-verbal de formation (PV), dûment signé par les parties prenantes (entreprise, Maître d'Ouvrage et bénéficiaires), devra être établi et intégré au rapport final de l'entreprise.

11. LIVRABLES

L'entreprise adjudicataire devra fournir les livrables suivants :

Avant le démarrage des travaux

- Une méthodologie d'exécution des travaux ;
- Un planning détaillé d'exécution ;
- La liste du personnel clé mobilisé et les responsabilités associées ;
- L'inventaire des équipements et matériels mobilisés sur le chantier.

Pendant l'exécution des travaux

- Des fiches journalières d'activités de chantier ;
- Des rapports hebdomadaires d'avancement des travaux ;
- Les données techniques essentielles relatives aux forages réalisés (profondeur, débit, niveau d'eau, observations techniques).

À la fin des travaux

- Un rapport final d'exécution des travaux comprenant :
- les coupes lithologiques des forages ;
- Les résultats des essais de pompage ;
- Les résultats des analyses physicochimiques et bactériologiques de l'eau ;
- les plans de recollement des ouvrages réalisés ;
- une notice de fonctionnement et de maintenance des équipements installés ;
- les procès-verbaux de formation des comités de gestion et des techniciens locaux.

12. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai maximum d'exécution est fixé à trente (30) jours calendaires par lot à compter de la notification de l'ordre de service.

13. RÉCEPTION, GARANTIE ET ASSISTANCE POST-RÉCEPTION

La réception provisoire sera prononcée après validation technique des ouvrages, vérification de la conformité des essais de pompage et de qualité de l'eau, un lot de kit de rechange pour chaque forage ainsi que la remise de l'ensemble des documents contractuels exigés.

Une période de garantie de douze (12) mois est appliquée à compter de la date de réception provisoire. Durant cette période, l'entreprise demeure entièrement responsable de la bonne tenue des ouvrages et de leurs équipements.

Planète Urgence - Association reconnue d'Intérêt général. Enregistrée sous le N° 2007/0024 MISP/SG/DAI/SAAP-Assoc du 04 Septembre 2007 - IFU
6202334191349; Adresse mail: benin@planete-urgence.org - Tél: +229 01 59 27 52 31 Djougou, BENIN

www.planete-urgence.org



À l'issue de la période de garantie, et après levée de l'ensemble des éventuelles réserves, la réception définitive sera prononcée.

- **Assistance et maintenance post-réception**

En complément de la garantie contractuelle, l'entreprise assurera une assistance technique post-réception provisoire d'une durée de douze (12) mois.

Durant cette période, elle s'engage à intervenir pour toute panne, défaillance ou dysfonctionnement des ouvrages dans un délai maximum de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification du Maître d'Ouvrage.

Cette assistance comprend notamment le diagnostic, la réparation des équipements ainsi que le remplacement des pièces défectueuses relevant de la responsabilité de l'entreprise au titre de la garantie.

14. CRITÈRES DE PARTICIPATION

Les soumissionnaires devront être légalement constitués, disposer d'un RCCM valide, d'un IFU, d'une attestation de régularité fiscale en cours de validité, d'au moins trois références similaires et des CVs des personnes impliquées dans la réalisation des forages et matérielles nécessaires à l'exécution des travaux.

15. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Offre technique : 60 %
- Offre financière : 40 %

L'attribution sera faite au soumissionnaire ayant présenté l'offre techniquement conforme et économiquement la plus avantageuse.

16. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

Le soumissionnaire devra compléter le DQE ci-dessous pour chaque lot.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (XOF)	Montant (XOF)
1	Installation de chantier	FF			
2	Foration terrain tendre 10"-12"	ml			
3	Foration MFT 6"1/2	ml			
4	Tubage PVC alimentaire	ml			
5	Crépines PVC	ml			
6	Gravier filtrant	ml			
7	Cimentation sanitaire	U			
8	Développement du forage	h			
9	Essai de pompage	U			
10	Analyse de la qualité de l'eau	U			



PLANETE URGENCE

GroupesOS

11	Fourniture et installation PMH avec superstructure	U			
12	Fourniture et pose d'une plaque signalétique en plexiglas 60 cm x 60 cm avec support et fixation	U			

Total HT : XOF

TVA : XOF

Total TTC : XOF

17. PIÈCES À FOURNIR

Les soumissionnaires devront fournir :

- Une lettre de soumission signée et adressé au Directeur des Opérations de Planète Urgence Bénin,
- Une offre technique détaillée,
- Une offre financière comprenant le DQE et le bordereau des prix unitaires,
- Une copie du RCCM, de l'IFU, une attestation de régularité fiscale, une attestation CNSS et une attestation de non-faillite. Ces pièces sont souhaitées à la soumission mais leur absence ne constitue pas un motif d'élimination.

18. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres devront être envoyées exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante :

recrutement.benin@planete-urgence.org

Objet : Appel d'offres – Réalisation de deux forages équipés de PMH – Projet Planète Éducation

Date limite de réception des offres : 26 juin 2026 à 00h00.